



 Espace Boisé Classé (EBC)
— Itinéraire de randonnée à préserver
● Ancien site industriel ou activité de service susceptible d'avoir été pollué (source BASIAS)
 Zone de sensibilité archéologique
 Site d'exploitation agricole en activité
 Emplacement réservé

N° de la mesure	Désignation	Bénéficiaire	Superficie approximative (m²)
1	Création d'une passerelle piétonne entre Corme et Le Bois du Loup	Commune	14 400
2	Aménagement d'un accès automobile	Commune	145
3	Aménagement d'un accès automobile	Commune	127
4	Aménagement d'un chemin piéton	Commune	113
5	Création d'un espace piétonnier entre Corme et Le Bois du Loup	Commune	902

 Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation "sectorisée"
 Zone soumise au risque d'inondation (AZI de la Mayenne)

- Zone urbaine de centre bourg
- Zone urbaine de centre bourg en assainissement non collectif
- Zone urbaine d'habitat récent
- Zone urbaine d'habitat récent en assainissement non collectif
- Zone urbaine d'équipements
- Zone urbaine d'activités artisanales
- Zone urbaine d'activités industrielles
- Zone à urbaniser à vocation d'habitat, ouverture immédiate
- Zone à urbaniser à vocation d'habitat, ouverture soumise à modification du PLU
- Zone agricole
- Zone agricole protégée
- Zone agricole d'habitat diffus
- Zone agricole d'activités artisanales
- Zone naturelle protégée
- Zone naturelle de loisirs et de tourisme
- Zone naturelle d'habitat diffus

Éléments de paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'urbanisme

- Mur
- Arbre remarquable
- Élément de patrimoine à protéger
- Élément de paysage à protéger
- Zone humide fonctionnelle
- Haie de bonne qualité
- Linéaire de reconstitution de haies - Connexion écologique à restaurer ou à créer

COMMUNE DE CONTEST
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document n°4b
Plan de zonage Est

Dossier d'approbation
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 4 mars 2014

Echelle : 1 / 5 000
ARCHITOUR architectes associés